

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE DE PROVENCE D'ENDURO 2026

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du **25 avril 2026** et en conformité au règlement FFM 2026. Il est ouvert à tous les pilotes, toutes cylindrées confondues, licence Inter, NCO et NJ3C en catégorie 50cc. Le championnat 2026 comportera uniquement des épreuves d'enduro.

1 – TITRES :

Les **cinq premiers du championnat** seront titrés dans la catégorie Elite au scratch :

- **Elite** : la catégorie Elite 2026 est composée des Pilotes issus de la liste à la fin du règlement
Les pilotes hors liste, souhaitant rouler en Elite pour le championnat de ligue pourront en faire la demande par mail à la commission d'enduro AVANT LE 1 AVRIL 2026.
- **Ligue 1** :
E 1 / de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
E 2 / de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
E 3 / de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

Vétéran BRONZE (Toutes cylindrées confondues) (37 ans au 1er janvier 2026)
Vétéran ARGENT (Toutes cylindrées confondues) (44 ans au 1er janvier 2026)
Vétéran OR (Toutes cylindrées confondues) (51 ans au 1er janvier 2026)

50 c / 14 ans révolus, moins de 19 Ans au 01/01/2026

Féminines

Espoirs : moins de **21 ans** au **01/01/2026** (pilotes Ligue 1 E1 / Attention 125 2 TPS)

- **Ligue 2 : Trophée (pilotes licenciés NCO (1 Tour de moins que les ligue 1))**
- **Ligue 3 : licence 1 manifestation (1 Tour de moins que les ligue 1) classement jour**
- **Motos anciennes : motos enduro jusqu'à 1998 inclus (2 tours)**

Les Vétérans BRONZE – ARGENT - OR, les Féminines, les 50 cc, les Espoirs feront partie de la Catégorie Ligue 1.

A titre dérogatoire, seront admis à rouler des pilotes licenciés « 1 épreuve » en catégorie 50cc et Féminines (classés seulement à la journée).

ATTENTION :

Le classement sera établi sur la totalité, chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au Championnat de Ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 - CLASSEMENTS :

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 25.22.20.18.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au vingtième.

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie Ligue 1 Scratch établie par la ligue monteront en élite (sauf les vétérans qui devront en faire la demande).

3 - ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **80 €** pour 1 Jour, **150 €** pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée

ATTENTION

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www ffm engage-sports com

(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Priorité : Les pilotes participants en Elite, Ligue 1, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Clôture sur le site engage, le mercredi soir 23h59 précédent l'épreuve.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

- **ELITE :**
 - de 1 à 99 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
- **LIGUE 1 :**
 - E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
 - E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
 - E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **50 cc :** de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **Féminines :** de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **Vétérans BRONZE - ARGENT - OR :** de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **LIGUE 2 (Trophée) :** de 700 à 799 (Plaques de couleur noir, numéro blanc)
- **LIGUE 3 (Licence Journée) :** de 800 à 899 (Plaques de couleur noir, numéro blanc)
- **MOTO ANCIENNE :** de 900 et plus (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives :

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- Permis de Conduire ou permis AM et carte d'identité pour les 50 cc.

ATTENTION :

- Attestation d'Assurance originale de la moto **AU NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE GRISE.**
 - Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.
 - En cas de prêt de la machine, l'attestation d'assurance doit comporter le nom du titulaire de la carte grise ; cette assurance devra couvrir l'utilisation de la moto par un tiers. Une attestation indiquant cette couverture devra être fournie.
- Carte grise du motocycle – Procès-Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)
Les W garage et cartes grises provisoires ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en termes d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} date de mise en circulation).
- Licence FFM 2026.
- **Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>. Elle doit obligatoirement être validée avant la clôture des inscriptions. Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.**

4.2 - Vérifications techniques :

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne, mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique.

Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques.

Nota : En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non-conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite.

**Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé.
Les motos non attachées seront refusées au départ.**

5 - DEPART :

L'ordre de départ des différentes épreuves sera :

1^{ère} épreuve (Seyne 1) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans BRONZE – ARGENT - OR
Ligue 2 (NCO et 1 tour de moins que les Ligue 1)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 tour de moins que les Ligue 1)
Moto ancienne

2^{ème} épreuve (Seyne 2) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans BRONZE – ARGENT - OR
Ligue 2 (NCO et 1 tour de moins que les Ligue 1)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 tour de moins que les Ligue 1)
Moto ancienne

3^{ème} épreuve (Annot 1) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E3
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans BRONZE – ARGENT - OR
Ligue 2 (NCO et 1 tour de moins que les Ligue 1)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 tour de moins que les Ligue 1)
Moto ancienne

4^{ème} épreuve (Annot 2) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans BRONZE – ARGENT - OR
Ligue 2 (NCO et 1 tour de moins que les Ligue 1)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 tour de moins que les Ligue 1)
Moto ancienne

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées de la somme de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

- a) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur. Il sera licencié dans la ligue et devra être titulaire d'une licence de Directeur de course avec le spécifique Enduro du 1° Degré.
- b) Un délégué sera désigné par la commission Enduro Endurance Tout Terrain de la LRMP et devra être titulaire du spécifique 1° Degré.
- c) Deux (2) O.C.S ou O.D.C Titulaire 1° degré Enduro seront désignés par le club Organisateur
- d) Trois OCP minimum par spéciale ou équivalent seront désignés par le club organisateur
- e) Un Commissaire Technique Licencié au minimum sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- f) Des Chronométreurs Officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales seront désignés par le club organisateur.

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

Le délai de mise hors course est de 30 minutes sauf pour les 50cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.

Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury.

9 - CALENDRIER 2026 : engagements sur www ffm engage sports com

25 avril	Enduro à Seyne les Alpes – USB Moto club (04)
26 avril	Enduro à Seyne les Alpes – USB Moto club (04)
9 mai	Enduro à Annot – Moto Club Annot (04)
10 mai	Enduro à Annot – Moto Club Annot (04)

LISTE DES PILOTES ELITE 2026

ABERT DOSSO Julien	
AUBERY Anthony	
AUTUORI Sebastien	
AUTUORI Stephane	
BERNARD Kevin	
CASTEL Maxime	
CLAQUIN Sebastien	
COLOMBAN Jullien	
COTTET Charles	
COTTON Rudy	
COZZI Enzo	
DOLCI Mathias	
HAUPERT Tom	
IMBERT Mathis	
MILLE Antonin	
OCCELLI Cedric	
PELISSIER Clement	
PHILIBEAUX Enzo	
POUSSEL Alexis	
RICHAUD Jordan	
ROGIER Maé	
SANCHEZ Tony	
SAURET Antoine	
SAURET Mathias	
THERIC Neels	
VIEDMA VERDU Raphael	